

RAPPORT DU COMITÉ DE PENSION DE LA SECTION LOCALE 764 DÉCEMBRE 2009

Deux pas en avant et un pas en arrière. Comme le disait souvent un retraité de longue date et ancien collègue de travail : quand ce n'est pas une chose, c'en est une autre.

Le comité de retraite des anciens employés des Lignes aériennes Canadien international a rencontré la compagnie à Vancouver le 18 novembre dans le cadre de notre grande assemblée semestrielle. Plusieurs points d'intérêts ont été soulevés lors de cette rencontre et les rapports financiers présentés par la compagnie.

Premièrement, la compagnie a embauché M. Jean Michel, anciennement du Groupe Mercer, en tant que président du placement des fonds de retraite. Il supervise présentement le remaniement de la stratégie d'investissement du régime de retraite et est appuyé par une nouvelle division de surveillance des investissements composée de 3 membres. Jusqu'à présent, nous n'avons eu qu'un aperçu général de ce changement avec la promesse d'obtenir des explications détaillées lors de notre rencontre du mois d'avril 2010. Nous nous sommes fait dire qu'en général il y aurait un changement plus marqué du pourcentage des actifs du régime de retraite passant des actions vers des investissements à revenu fixe.

Ceci afin d'aider à protéger le régime de retraite de la volatilité des marchés boursiers et pour s'ajuster à la lettre d'intention signée par la compagnie en juin dans le cadre de l'entente de restructuration du financement du régime de retraite. Cette lettre engageait la compagnie à réviser et ajuster les stratégies de financement du régime de retraite pour le futur afin d'améliorer la viabilité de ce dernier sur une longue période.

Deuxièmement, la reprise de la valeur de l'actif du régime de retraite. Comme la plupart d'entre vous le savent, il y a eu une reprise assez importante sur les marchés boursiers mondiaux depuis le début de l'année 2009. Plusieurs des valeurs nettes réelles approchent ou dépassent leur valeur de la mi-2008. Cette reprise a permis une augmentation d'environ 1 G\$ de la valeur des actifs de la caisse fiduciaire de retraite de base qui a aidé à remplacer une grande partie de la perte qui a été enregistrée dans l'évaluation actuarielle du régime de retraite du 1^{er} janvier 2009 qui nous a permis de constater que le ratio de capitalisation du déficit de solvabilité avait baissé à 82,5 %.

L'autre moitié du ratio de capitalisation du déficit de solvabilité est de déterminer le coût des éléments de passif du régime de retraite dans l'éventualité d'une liquidation. Tel que je l'ai mentionné à plusieurs reprises ceci est presque totalement dépendant du taux d'actualisation établi par l'Institut canadien des actuaires (ICA) qui est habituellement utilisé pour faire les calculs de solvabilité. Aux fins des calculs du 1^{er} janvier 2009, l'ICA a déterminé que le taux des obligations plus 1,5 % refléterait le taux d'intérêt disponible pour acheter des rentes à ce moment. Depuis, l'ICA a amendé le taux d'actualisation pour utilisation dans toutes les évaluations effectuées après le mois de juillet 2009 à 0,4 % au-dessus du taux des obligations, une baisse de 1,1 % reflétant une diminution des taux de la rente disponible.

Chaque changement de ¼ % du taux d'actualisation représente une somme de 340 M\$, ce qui signifie une augmentation des présumés éléments de passif du régime de retraite

d'environ 1,1 G\$ ce qui contrebalance le vrai gain du marché en valeur d'actif, me ramenant au premier paragraphe : ce que le marché donne, l'ICA le reprend. Donc, alors que la valeur réelle et tangible des actifs du régime de retraite a rebondi cette année, la simulation de calcul de la capitalisation du déficit de solvabilité qui se fera le 1^{er} janvier 2010 devrait montrer peu ou pas de changement en s'appuyant sur la diminution du taux d'actualisation. Plus on avance, plus on recule.

Le tout respectueusement soumis,

Christopher Hiscock
Président du comité de pension de la section locale 764